



RÉALISER LE TRANSPORT SANITAIRE DE PERSONNES,

Auxiliaire Ambulancier

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

Co-certificateurs

- Croix-Rouge française – Croix Rouge Compétence (CRF - CRC)
- Groupe Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique (AFTRAL)
- Groupe d'Action, de Recherche et de Développement pour la Formation des Ambulanciers (GARDEFA)

I. RÉFÉRENTIELS

a. **Activité visée par la certification : Réaliser le transport sanitaire de personnes, Auxiliaire Ambulancier**

1. Contexte de l'exercice et nature de l'activité

L'auxiliaire ambulancier

Le professionnel visé par la certification réalise le transport sanitaire et/ou l'accompagnement de personnes (patients, personnes blessées ou accidentées, ...), vers les structures de soins en respectant les règles d'hygiène, de confort et de sécurité nécessaires aux trajets à effectuer.

Pour ce faire, il assure la conduite de¹ véhicules affectés à l'usage des transports sanitaires, qu'il s'agisse d'un Véhicule Sanitaire Léger (VSL) ou d'un véhicule de transport sanitaire de catégories A (Ambulance de Secours et de Soins d'Urgence (ASSU) ou C (Ambulance).

Dans le cadre de son activité en ambulance, il exerce en binôme avec un ambulancier diplômé d'état (ADE), et est placé sous sa responsabilité :

- Il participe à toutes les opérations de manutention, d'assistance et de soins de base. Selon les circonstances, il peut être amené à installer le patient dans la position d'attente appropriée, transporter des personnes en conditions d'urgence et à pratiquer les gestes de premiers secours : massages cardiaques, libération des voies aériennes, ...
- Il peut également assurer des opérations complémentaires telle l'aide à la réalisation des formalités administratives lors de l'arrivée ou du départ des personnes dans les structures de soins.
- Il assure ou contribue à l'hygiène, la désinfection et l'entretien du véhicule selon la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de son activité en VSL, le professionnel est autonome sur la prise en charge des personnes transportées.

Le professionnel est en relation directe et constante avec une patientèle diversifiée et différents intervenants professionnels : médecins, infirmiers, pompiers, et personnels administratifs des structures auprès desquelles il se rend.

2. Structures et conditions d'exercice de l'activité

Le professionnel exerce son activité au sein d'entreprises privées de transport sanitaire, d'établissements de soins (hôpital, clinique, ...) ou de services spécialisés d'urgence médicale.

L'activité est en journée et en week-end et comprend éventuellement des jours fériés et des nuits, et peut être soumise à des astreintes ou des gardes.

Son planning dépend de l'organisation du service ou de l'entreprise tout en respectant les conditions de transmission du planning décrites dans la convention collective dont il dépend.

Son activité présente une variété de situations au quotidien, tant dans les déplacements à effectuer qu'au niveau des personnes à transporter. Tout en gardant une certaine distance professionnelle, notamment au sein du VSL, il doit veiller à instaurer un climat de confiance avec les patients. Pour ce faire, il doit posséder une certaine aptitude à entrer en relation avec les personnes, savoir écouter sans porter de jugement et rassurer si nécessaire.

¹Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

b. Référentiels de compétences et d'évaluation

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

L'auxiliaire ambulancier assure le transport sanitaire de personnes en véhicules (VSL ou ambulance) afin de réaliser l'acheminement vers les structures de soins en respectant les règles d'hygiène, de confort et de sécurité nécessaires aux trajets à effectuer.

A sa prise de poste et à la fin de son exercice, il effectue les contrôles de base du véhicule afin de s'assurer que les conditions sont réunies pour sa bonne utilisation. Il veille également à choisir un trajet pertinent qui permet d'assurer un maximum de confort aux patients afin de prévenir les effets du transport sur l'organisme (secousse, heurt,...).

En conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité, il procède à l'entretien journalier du véhicule, à l'entretien de l'enchaînement et à un entretien périodique, type bio nettoyage, en respectant les protocoles en vigueur. Il effectue la traçabilité du nettoyage selon les procédures et calendriers en vigueur dans sa structure, identifie les anomalies et en rend compte à son responsable.

Dans le cadre d'un transport en VSL, l'auxiliaire ambulancier accompagne la personne dans son déplacement et lors de son installation dans le véhicule, en s'assurant de son confort. Dans le cadre d'un transport en ambulance, il aide l'ambulancier à effectuer les mêmes activités et sous son autorité, il contribue à recueillir les informations nécessaires à la prise en charge de la personne, effectue la prise des paramètres cliniques et paracliniques et les lui transmet.

Tâches exercées :

- La préparation et le contrôle de base du véhicule,
- La préparation d'un itinéraire adapté aux patients et au véhicule,
- La prévention des risques d'hygiène et de sécurité,
- L'organisation, l'installation et l'accompagnement des personnes,
- La surveillance des signes cliniques et les soins d'urgence.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
	<p>Pour les compétences 1 et 2 Le candidat réalise une étude de cas en 2 étapes. L'étude de cas porte sur la préparation d'un véhicule sanitaire et l'organisation du transport sanitaire de 3 patients, sur une demi-journée.</p> <p><u>Conditions de réalisation</u> Étude de cas Travail de préparation individuel Présentation orale devant le jury Lieu de réalisation : centre de formation Temps de réalisation : 30 mn (20 mn de préparation individuelle et 10 mn de présentation devant le jury) Moyen à disposition : Etude de cas</p>	
<p>C.1 Effectuer les contrôles de bases du véhicule en suivant les procédures qualité de sa structure afin de vérifier les conditions de son utilisation, de s'assurer de disposer des matériels, des produits et des médicaments nécessaires au transport de la patientèle et de procéder à leur réassort si nécessaire.</p>	<p style="text-align: center;">Étape 1</p> <p>Au cours de cette première étape, le candidat doit établir la liste des actions qu'il doit mettre en œuvre afin de préparer le véhicule. Il effectue seul ce travail et le présente au jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les points de contrôle, de sécurité et de fonctionnement du véhicule sont vérifiés exhaustivement. - Toute anomalie et tout dysfonctionnement sont identifiés et tracés. - Les actions correctives sont définies et correspondent aux procédures à suivre. - Les opérations d'entretien courant et de maintenance à réaliser s'inscrivent dans les procédures à suivre et relèvent de son champ de compétences. - Le matériel embarqué est contrôlé et adapté aux personnes à transporter. - Les dates de péremption sont vérifiées et les produits ou médicaments périmés sont remplacés. - Le réassortiment effectué correspond aux besoins liés au transport du jour. - Les anomalies sont identifiées et signalées selon les procédures à suivre.
<p>C.2 Organiser l'itinéraire des patients à transporter en tenant compte de leur situation et des horaires de leurs rendez-vous, tout en veillant à s'assurer de leur confort tant au niveau physique que psychologique, et en respectant les règles de sécurité.</p>	<p style="text-align: center;">Étape 2</p> <p>Au cours de cette seconde étape, le candidat organise l'itinéraire et les étapes à suivre en tenant compte des contraintes et obligations à respecter. Il effectue seul ce travail et le présente au jury en expliquant et justifiant ses choix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de l'itinéraire est adapté à la situation et expliqué. - L'organisation de l'activité est adaptée à la situation des patients et justifiée. - Les règles de circulation et de sécurité routière spécifiques au véhicule adapté au transport sanitaire terrestre sont expliquées. - Les conditions météorologiques et les conditions de trafic sont prises en compte.

	<p>Pour les compétences 3, 4 et 5 Le candidat réalise une mise en situation professionnelle simulée en 3 étapes. La mise en situation concerne l'accompagnement, l'installation et la surveillance d'un patient au sein d'un véhicule sanitaire. Au cours des étapes 1 et 2 le candidat doit procéder à l'accompagnement administratif du patient et son installation dans le véhicule sanitaire en respectant les protocoles d'hygiène. L'étape 3 est centrée sur l'observation et la surveillance de l'état de santé du patient.</p> <p><u>Conditions de réalisation</u></p> <p>Mise en situation professionnelle Réalisation des activités devant jury Lieu de réalisation : centre de formation Temps de réalisation : 30 min Moyen à disposition : Plateau technique et matériel de simulation</p>	
<p>C.3 Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité tant à un niveau personnel qu'au niveau du véhicule, en respectant les règles standards liés à sa tenue et au lavage des mains, et en procédant au nettoyage du véhicule et du matériel selon les normes en vigueur afin de prévenir tout risque de contamination vis-à-vis des autres personnes et de lui-même, et en veillant à effectuer la traçabilité des nettoyages effectués.</p>	<p style="text-align: center;">Étape 1</p> <p>Le candidat doit simuler la prise en charge d'un patient en appliquant les protocoles d'hygiène et de sécurité, pour soi-même, le patient, le matériel et le véhicule sanitaire. La simulation aborde les protocoles de précautions standards ou face à un risque manuporté ou aéroporté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées. - Les risques de non-respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont explicités et évalués. - Les règles de qualité, traçabilité sont appliquées. - Les risques sont identifiés et pris en compte. - Le matériel est correctement décontaminé et les surfaces sont nettoyées selon les normes. - L'évacuation des déchets respecte les procédures en vigueur. - Les risques infectieux sont identifiés. - Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées tant au niveau de la personne que du matériel.

<p>C.4 Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne au sein d'un véhicule sanitaire, en utilisant le matériel adéquat en s'assurant qu'elle possède tous les papiers nécessaires pour ses rendez-vous et prise en charges, et en veillant à instaurer une relation professionnelle de confiance, tout en la rassurant si nécessaire.</p>	<p style="text-align: center;">Étape 2</p> <p>Le candidat doit accompagner et/ou mobiliser un patient lors de son installation au sein d'un véhicule sanitaire en utilisant le matériel approprié.</p> <p>Il doit procéder à la vérification des documents administratifs et des éléments de transport.</p> <p>La simulation aborde l'adaptation de son approche et de sa communication aux patients autonomes, diminués mais participatifs ou en assistance complète.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre. - L'attitude est bienveillante, rassurante et respectueuse du patient et de son entourage. - La communication et les échanges prennent en compte la demande du patient et ses besoins. - Le langage professionnel et les modes de communication sont adaptés au patient et à son entourage. - La compréhension par le patient et son entourage des informations données, est vérifiée. - Les informations et conseils donnés sont adaptés au patient et à son entourage et s'inscrivent dans le champ de compétences du professionnel. - Les capacités du patient à réaliser des déplacements autonomes ou aidés, sont identifiées. - Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée. - Les règles de sécurité et d'ergonomie sont prises en compte et appliquées - Le confort, la pudeur et le respect du patient sont pris en compte. - Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée. - Le choix du matériel et les procédures d'utilisation du matériel sont respectées (notamment chaise, brancard). - Les gestes et postures sont adaptés à la situation (mobilisation, aide à la marche, portage et brancardage).
---	---	---

<p>C.5 Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier, afin de l'assister selon les besoins et les situations rencontrées et, en veillant à respecter les protocoles en vigueur.</p>	<p style="text-align: center;">Etape 3</p> <p>La simulation aborde la surveillance de l'état de santé d'un patient et l'assistance de l'ambulancier dans la prise en soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La modification de l'état de santé du patient et son degré d'urgence est identifié. - Le professionnel alerte l'ambulancier en fonction du degré de risque. - Toutes les informations utiles et nécessaires sont transmises. - L'utilisation du matériel et la réalisation des gestes délégués par l'ambulancier sont conformes aux techniques et procédures en vigueur. - L'auxiliaire maîtrise ses émotions durant l'intervention.
--	--	--